

TIRAGE A PART NE POUVANT ÊTRE MIS DANS LE COMMERCE

REVUE
DE
PHILOLOGIE

DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

NOUVELLE SÉRIE

CONTINUÉE SOUS LA DIRECTION DE

ÉM. CHATELAIN, B. HAUSSOULLIER,
MEMBRES DE L'INSTITUT

P. LEJAY & D. SERRUYS

A. KREBS & J. MAROUZEAU

DIRECTEURS de la *Revue des Revues*

ANNÉE ET TOME XXXVI. 3^{me} et 4^{me} LIVRAISONS

Juillet-Octobre 1912

INSCRIPTION DE TOMES

PAR

MAURICE BRILLANT

PARIS

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK

11, RUE DE LILLE, 11

1912

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Bibliothèque Maison de l'Orient



073304

INSCRIPTION DE TOMES

Retrouver dans la cour d'un hôtel de la rue de Hambourg, à Paris, une inscription grecque venue des bords du Pont Euxin, c'est sans doute une rencontre digne de piquer la curiosité d'un épigraphiste.

La pierre n'avait, semble-t-il, obtenu l'attention d'aucun badaud parisien, jusqu'au jour où elle tomba sous les regards exercés de mon maître, M. Bernard Haussoullier. Il n'eut pas de peine à y reconnaître une intéressante inscription de Tomes, reproduite par Mommsen (*Röm. Gesch.*, vol. V, Berlin, 1885, p. 284) et publiée depuis par M. Cagnat (*Inscr. graecae ad res romanas pertinentes*, n° 604). C'est une dédicace à Sérapis datant du règne d'Antonin le Pieux et qui nous révèle l'existence d'un collège de négociants alexandrins dans la lointaine et triste cité où avait languï Ovide exilé. Il est vrai qu'à l'époque de notre inscription, grâce à Trajan qui avait donné un magnifique essor à toute cette contrée, la vieille colonie grecque, pleine de Gètes et de Sarmates, où l'on ne se sentait jamais à l'abri d'un coup de main, où l'on ne comprenait pas un mot de latin et où les Grecs, clairsemés, oubliaient leur langue et devenaient eux-mêmes à moitié barbares, cette ville perdue presque aux extrémités de l'empire dont Mommsen, après le poète romain, nous a tracé un si pittoresque tableau, s'était sans doute assez rapidement civilisée et devait tenir honorablement son rang de « métropole du Pont »¹. La présence de nos négociants alexan-

1. C'est ainsi qu'elle se qualifie dans les inscriptions et sur les monnaies (Voy. Cagnat n° 600, 602, 608, 613, 633, 637, 640). On y joint parfois des épithètes grandiloquentes, par ex. (Cagnat n° 630) : τῆ κρατίστη βουλῆ καὶ τῶ λαμπροτάτῳ δήμῳ τῆς λαμπροτάτης μητροπόλεως καὶ α' (= πρώτης) τοῦ εὐωνύμου Πόντου Τόμειος (cf. n° 631). Tomes était en effet la capitale des villes grecques de la côte ouest de la Mer Noire, réunies en une confédération, qui portait le nom de κοινὸν τῶν Ἑλλήνων (Cagnat n° 630), ou plus souvent de Πεντάπολις et plus tard Ἐξάπολις (Cagnat, n° 632, 634). Le Pont, dont Tomes était la métropole, ne peut se confondre, bien entendu, ni avec les dix villes de la côte nord d'Asie Mineure, réunies aussi

drins, réunis en association régulière, est un témoignage de cette transformation. Mommsen a donc raison de qualifier au point de vue historique, notre dédicace de « merkwürdige Inschrift ».

en *κοινόν* (capitale Amastris ou Héraclée), et qui faisaient partie de la province *Pontus et Bithynia*, — ni avec le Pont Galatique et Polémoniaque (*Pontus Mediterraneus*), dans lequel cinq villes grecques formaient aussi un *κοινόν* (Fr. Cumont, *Rev. Ét. Gr.* 1901, p. 138). Le nôtre est désigné dans l'inscr. Cagnat n° 630, dont nous venons de citer quelques lignes, par l'expression *εὐώνυμος πόντος*, c'est-à-dire, cette partie de la côte du Pont-Euxin qui se trouve à gauche quand on entre par le Bosphore. — Les villes qui composaient le *κοινόν* étaient d'abord au nombre de cinq (*κοινόν τῆς Πενταπόλεως*) puis de six (*κοινόν τῆς Ἑξαπόλεως*). On n'est pas d'accord sur la désignation de ces villes, qui a donné lieu à de longues discussions. Mommsen indique pour la Pentapole : Istros, Tomes, Callatis, Dionysopolis, Odessos, — et pour l'Hexapole les mêmes, plus Marcianopolis (fondée par Trajan, ce qui explique que la Pentapole soit devenue Hexapole pendant le I^{er} siècle); Boeckh (C. I. G., n° 2053^a, p. 985) et Marquardt (*Organis. de l'Emp. Rom.*, t. II, p. 185-6) remplace dans la Pentapole Callatis et Dionysopolis par Mesembria et Apollonia. Le premier croit en effet que le Pentapole ne pouvait déborder les limites de la province de Mésie Inférieure, les seconds admettent qu'elle contenait deux villes thraces. — M. Toutain, qui expose ces opinions divergentes dans un excellent travail sur *les Pontarques de la Mésie Inférieure* (Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France, 1903, p. 123 et suiv.), juge qu'il est difficile de se prononcer. En tous cas, les inscriptions que nous possédons nous indiquent trois villes qui faisaient certainement partie de l'Hexapole : Tomes, Callatis et Odessos. A la tête de ce *κοινόν* se trouvait un pontarque (*ποντάρχης*), comme pour les deux autres *Πόντος* que nous avons indiqués. Ce pontarque était analogue aux fonctionnaires nommés Lyciarque, Asiarque, Bithyniarque, Lesbarque, Bœotarque, etc., présidents de divers *κοινά*. On a beaucoup discuté la question de savoir si chacun de ces personnages devait être identifié avec le prêtre du culte impérial pour chaque province (Cf. E. Beurlier, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*; Fougères, art. *Korxon* dans le *Dict. des Antiq.*, et [en un sens différent], *Mélanges Perrot*). M. Toutain pense qu'il faut se garder d'établir une règle générale et voir les cas particuliers. Il ne croit pas que ce pontarque de Tomes ait été de droit le prêtre provincial de la Mésie Inférieure, le *koinon* étant tout à fait distinct de la province. D'ailleurs le pontarque était essentiellement un *ἄρχων* (cf. les expressions *ἄρχαζ τοῦ κοινού* dans les inscriptions), un fonctionnaire, un administrateur. Mais il suppose que ses hautes fonctions le désignaient souvent pour être choisi comme prêtre provincial. Le fait qu'un pontarque ait porté les insignes du culte impérial (Cagnat, n° 636; cf. Fr. Cumont, *Rev. Ét. Gr.*, 1901, p. 138), ne suffit pas à confirmer cette hypothèse, car le pontarque peut avoir exercé les fonctions de prêtre impérial à l'intérieur du *κοινόν*. Mais, pour M. Toutain, toutes les fois qu'un pontarque porte le titre d'*ἀρχιερεὺς*, il n'y a plus de doute, car *ἀρχιερεὺς* à son avis désigne toujours le prêtre provincial. Cela n'est rien moins que certain, et je me rallie volontiers aux observations de M. Gawril Kazarow (*Zur Geschichte des linkpontischen κοινόν*, *Klio*, IX, 1909, p. 492). Le pontarque pouvait très bien être *ἀρχιερεὺς* de son *κοινόν*. M. Kazarow insiste aussi avec raison sur l'indépendance du *κοινόν* vis-à-vis de la province (quand bien même au point de vue administratif elle eût été une partie de la Mésie Inférieure, au lieu, ce qui ne me semble pas impossible, de s'étendre aussi sur la Thrace). Ce *κοινόν*, dit-il encore, datait vraisemblablement de l'époque hellénistique; les Romains l'ont conservé comme ils conservaient en général les institutions des peuples annexés. Le culte impérial fut sans doute introduit dans le *κοινόν* dès le temps d'Auguste; le culte provincial fut fondé plus tard. La plupart de ces observations peuvent s'étendre aux autres *κοινά*.

I

Mais comment cette inscription est-elle venue s'échouer rue de Hambourg ? Le premier ouvrage où elle ait été signalée — et c'est là que Mommsen l'a recueillie — est une relation de voyage du Docteur C. Allard intitulée *la Bulgarie Orientale*, et parue en 1863. Ce travail avait d'abord été publié dans la revue *Le Correspondant* (octobre et décembre 1858) ¹, sous le titre : Souvenirs de la Guerre d'Orient. La Dobroudja. — Dans le volume il est complété par une « Explication des inscriptions » recueillies, due à Léon Renier. Voici dans quelles circonstances le D^r Allard avait parcouru ces contrées et mis ses loisirs à profit en copiant un certain nombre d'inscriptions grecques et latines.

On sait qu'en 1854, l'armée française, en guerre avec la Russie, avait tenté dans la Dobroudja ² une expédition malheureuse, que le choléra nous força d'interrompre. Néanmoins on ne perdit pas de vue ce pays, plein de steppes et de marécages ³, mais dont la position stratégique était importante. Dans l'été de 1855, l'intendance y fit des approvisionnements de foin pour notre cavalerie de Crimée : nous verrons tout à l'heure que les sous-intendants militaires de la garde impériale, MM. Robert et Blondeau, tout en accomplissant leur service, ne négligèrent point les intérêts de la science. A cette même date, le ministre de la Guerre et celui des Travaux Publics, d'accord avec le gouvernement turc qui devait en faire les frais, chargèrent deux ingénieurs français, MM. Léon Lalanne et Jules Michel, d'ouvrir une route depuis le port de Kustendjé (Costantza), qui occupe à peu près l'emplacement de l'ancienne ville de Tomes, jusqu'aux rives du Danube. C'est au D^r Allard que fut confié le service médical de l'expédition.

1. Et non 1861 comme le dit Mommsen dans le *Corpus* (C. I. L., III, p. 144). — Je ne sais si le public de 1858 était plus lettré que celui de 1912, mais trouverait-on aujourd'hui une grande revue qui, dans un récit de voyage, offrirait à ses lecteurs des inscriptions grecques et même latines, en caractères épigraphiques et sans traduction ?

2. La Dobroudja, partie orientale de la Roumanie actuelle, est bornée à l'est par la Mer Noire, au nord et à l'ouest par le Danube, qui fait un brusque détour à angle droit aux environs de Galats, — et au sud par la frontière bulgare. Elle appartenait alors à la Turquie.

3. Le D^r Allard en fait des descriptions intéressantes et très colorées.

L'intendant militaire Blondeau, qui était arrivé un peu avant lui à Kustendjé et qui avait pu déjà en étudier les antiquités, lui fit part de ses découvertes et le guida, ainsi que M. Michel, dans diverses promenades archéologiques. Parmi les inscriptions qu'il avait retrouvées et qu'il lui montra, se trouve celle qui nous occupe et dont le Dr Allard comprit très bien l'importance. Il la rapproche d'une autre, trouvée également par M. Blondeau, et aujourd'hui au Louvre, qui était gravée sur le tombeau, relativement somptueux, semble-t-il, d'une certaine Ampliata, originaire de Sidon. « Elles sont, dit-il, extrêmement intéressantes en ce qu'elles permettent de croire que Tomi était habitée par une population très mélangée et que des gens de tous les pays romains, grecs, égyptiens, phéniciens, etc., s'y devaient trouver réunis. » Rien n'est plus juste.

La plupart des pierres trouvées par Blondeau, — soit avant l'arrivée des ingénieurs, soit au cours des travaux de route qui mirent à jour plusieurs débris antiques, — furent embarquées comme lest à bord des navires qui transportaient le foin récolté dans la Dobroudja. On les débarqua sur la plage de Kasatch et l'intendant Robert se chargea de les faire parvenir en France, où il les mit à la disposition du ministre de la Guerre. Ces renseignements nous sont donnés par Robert lui-même dans une communication à l'Académie impériale de Metz, datée du 6 mars 1858¹. Il les fait suivre d'un « extrait de la description qu'il avait jointe à sa lettre d'envoi au ministre de la Guerre », qui comprend les cinq inscriptions suivantes, — jugées sans doute par lui les plus caractéristiques, car, comme nous le verrons, d'autres pierres avaient été embarquées en même temps.

N^o 1. — Dédicace d'une statue à Marc-Aurèle² par le collège des armateurs de Tomes (οἱ κος τῶν ἐν Τόμει ναυκλήρων). Actuellement au Louvre, Fröhner, *Les Inscr. gr. du Musée du Louvre*, Paris, 1864, n^o 77 (p. 162). — Publiée antérieurement dans *Bulletin. Soc. arch. Sens*, VI, 1858, p. 124 (Jules Duband) et dans Allard, *La Bulgarie Orientale*, p. 69 et p. 284 (L. Renier). — Signalée en termes vagues par Mommsen, *Röm. Gesch.*, V, p. 284. — Republiée dans Cagnat, *Inscr. gr. ad res rom. pert.*, n^o 610.

1. *Mém. Ac. Imp. Metz.*, année 1857-1858, p. 376 nq. — Un tirage à part de cette communication existe sous ce titre : *Note sur des débris antiques recueillis en 1855 à Kustendjé (Dobrudja)*, Metz, 1862 (Bibl. de l'Université de Paris, C. 228 (6) ; exemplaire donné par l'auteur à Victor Le Clerc).

2. Alors simple César comme fils adoptif de l'empereur Antonin (v. plus bas) Date antérieure, par conséquent, à 161 après J.-C.

N° 2. — Stèle funéraire d'une femme de Sidon, signalée plus haut ('Αμπλιῶτιζ Γενναίδος etc.). L'inscription contient 18 lignes dont Robert ne donne que les dix premières. Actuellement au Louvre. Fröhner, n° 155 (p. 257). — Allard, p. 70 et p. 294 (L. Renier) ¹.

N° 3. — Inscription latine. Dédicace à la Mère des Dieux (Matri Deum Magnae), pour le salut des Augustes et des Césars (Époque de Dioclétien, après 292, où Constance Chlore et Galère Maximien sont adoptés par Maximien et Dioclétien). Actuellement au Louvre. Allard, p. 71. — C. I. L. III, 764.

N° 4. — Inscription latine. Stèle d'un centurion (Probablement début du III^e siècle). D'après Allard, *ibid.*, cette inscription a été recueillie par les ingénieurs Lalanne et Michel. C. I. L. III, 771 (« Michel dedit Renierio »).

N° 5. — Inscription latine. Dédicace à Attis (Atti C. Antonius Eutyches etc.). Actuellement au Louvre. Allard, *ibid.* C. I. L. III, 763 (où la lecture de Robert est rectifiée).

Robert signale ensuite deux fragments architecturaux.

Comme on le voit, il ne parle pas ici de notre inscription. Peut-être ne faisait-elle pas partie de celles qu'il « mit à la disposition » du ministre de la Guerre. C'est lui cependant qui a dû la rapporter en France. Le propriétaire actuel de l'hôtel de la rue de Hambourg, M. Martinet, veut bien nous écrire en effet que l'intendant Robert avait fait don au Louvre des pierres les plus remarquables trouvées à Kustendjé; mais que les autres, auxquelles le Louvre n'avait pas accordé l'hospitalité, l'embarassant dans son appartement, il les avait données à sa belle-sœur qui les fit déposer dans la cour de son hôtel. Notre inscription était du nombre, et elle y est restée ². Il est d'ailleurs surprenant que le Louvre, — si toutefois on la lui a proposée, — ne l'ait pas acceptée, car elle présente autant d'intérêt, sinon plus, que les deux autres inscriptions grecques de Tomes (n° 1 et 2 du mémoire de Robert) qu'il a recueillies.

1. Non datée. Ne se trouve pas dans le recueil de Cagnat, mais est vraisemblablement de l'époque impériale, fin du II^e ou III^e siècle.

2. En dehors de cette inscription, nous avons encore vu dans la cour de l'hôtel une inscription funéraire qui ne manque pas d'intérêt :

Αυαουβ [. . . τήν]
 (σ)τηλῆν [ἔστησε]
 Σαβεῖθ [ἡ γυναικί]
 μνήμη [εἰς] χ[αῖριν].

Qu'il nous soit permis d'exprimer nos vifs remerciements à M. Martinet qui nous a gracieusement fourni tous ces renseignements et nous a autorisé à en tirer parti pour le présent article.

D'ailleurs les pierres découvertes alors à Tomes, étudiées et signalées successivement ou simultanément par plusieurs observateurs, semblent avoir subi les hasards de la guerre et, si l'on peut ainsi dire, s'être dispersées à tous les vents. C'est ainsi que l'inscription n° 4 du mémoire de Robert (= C. I. L. III, 774), embarquée par lui, nous dit-il, a été donnée par l'ingénieur Michel à M. Léon Renier (ainsi que plusieurs autres). De même l'inscription C. I. L. III, 765 (publiée antérieurement par Arneth (*Wiener Sitz. ber.* IX, 1858, p. 885) et par Henzen (n° 5287^a) se trouvait encore à Kustendjé en 1855, d'après Robert, et « a dû être embarquée, mais n'a pas été retrouvée au débarquement ». L'inscription avait été vue également par Allard (qui la reproduit en citant Henzen et Arneth).

En dehors de cette inscription, des cinq publiées par Robert et de l'inscription de la rue de Hambourg, Allard en donne trois autres qu'il a pu observer aussi à Kustendjé :

C. I. L. III, 770 (= Arneth, *Wiener Sitz. ber.* IX, p. 883; Henzen, n° 5287).

C. I. L. III, 772 (M. Atius T. M. Firmus...). Donnée par Michel à Léon Renier.

C. I. L. III, 767 (T. Flavio Longino...). — Estampage transmis par Michel à Léon Renier. Publiée d'abord dans *Wiener Sitz. ber.* IX, p. 886. Rectifiée dans le Corpus.

Mais un autre Français avait précédé les voyageurs de 1855, Robert, Blondeau, Lalanne, Michel et Allard, les intendants, les ingénieurs et le médecin. Jules Duband avait passé par Kustendjé au mois de juillet 1854, c'est-à-dire au moment de l'expédition tentée par l'armée française dans la Dobroudja. Pendant son absence, il avait été nommé membre correspondant de la Société archéologique de Sens. Après son retour, il adresse au Président de la Société qui l'avait ainsi honoré une longue lettre où il se confond en remerciements, et où il assure ses collègues qu'il « saisira avec empressement toutes les occasions de soumettre à [leur] jugement et à [leur] expérience tous les renseignements qu'il pourra recueillir dans le but de jeter quelque lumière sur des faits, des hommes ou des choses qui appartiennent au domaine de l'histoire archéologique et sur lesquels la science conserve aujourd'hui des doutes » (*Bulletin de la Soc. arch. de Sens*, VI, 1858, p. 120 sqq.). Pour commencer il leur communique des inscriptions « que lors de son séjour en Bulgarie, dans le pays habité par les Tartars-Dobroudjes, il a pu recueillir pendant les loisirs de la tente ». On verra tout à l'heure que ces loisirs ont dû être courts et l'observateur pressé. Aussi bien la guerre n'est-elle pas un moment favorable pour copier des inscriptions !

Après avoir résumé les observations qu'il a faites à Varna, il passe à Kustendjé. Il y a remarqué quatre inscriptions dont il se borne à transmettre les copies à la Société sans explication ni commentaire d'aucune sorte. Suivent des considérations sur l'exil d'Ovide où il établit longuement que Kustendjé doit être identifié avec la ville antique de Tomes, et que ni Temesvar, ni Kiew, ni Ovidiopol ne peuvent revendiquer l'honneur d'avoir été maudites par le poète exilé¹. En réalité c'était là son principal dessein et il ne semble avoir lu les inscriptions que pour y chercher le nom de Tomes et justifier son identification.

La Société archéologique de Sens, amie des antiquités, s'est donné la peine de faire reproduire ces inscriptions sur une planche hors texte à la fin du volume. Elles sont d'ailleurs assez mal gravées et avec assez peu d'exactitude.

La première et la quatrième de ces inscriptions, qui correspondent respectivement à C. I. L. III, 770 et 765, avaient déjà été publiées par Henzen (nos 5287 et 5287^a), comme nous l'avons vu plus haut. La deuxième correspond au n° 2 du mémoire de Robert signalé plus haut (dédicace du collège des armateurs). La troisième correspond à C. I. L. III, 767. Comme nous l'avons dit, elle avait été publiée en 1852 dans les *Wien. Sitz.ber.*; elle fut ensuite revue à Kustendjé par Allard et Michel. De sorte que, s'il faut louer le zèle épigraphique de M. Duband, on ne peut dire que sa communication à la Société de Sens ait été d'un grand profit.

On voit du moins qu'en 1854 et 1855, parmi les hommes actifs et dévoués qui suivaient nos armées, les ravitaillaient, soignaient leurs malades ou traçaient des routes, il se trouvait un certain nombre d'amateurs éclairés qui se divertissaient volontiers à lire les inscriptions. Nous en avons déjà nommé six; ajoutons le D^r Gaudin, médecin militaire, qui accompagna le D^r Allard dans plusieurs de ses savantes promenades à Kustendjé et s'intéressait particulièrement aux ruines des fortifications et des aqueducs romains. Nous obtiendrons ainsi une pléiade, dans laquelle il faut mettre hors de pair l'intendant Robert qui devait, moins de vingt ans plus tard, entrer à l'Académie des Inscriptions (1871). Il s'était de bonne heure acquis des titres.

1. Ovidiopol reçut ce nom de Catherine II en l'honneur d'Ovide. De même pour Odessa, ainsi appelé en souvenir de l'antique Odessos, qui d'ailleurs était loin de cette nouvelle ville, et se trouvait à peu près à l'emplacement actuel de Varna au sud de Kustendjé. — D'après Allard, citant le géographe Baudrand, un lac qui se trouve dans la région de Tomes portait vulgairement dans la langue du pays le nom de *Ouidose osero* (lac d'Ovide).

Nos compatriotes n'étaient pas d'ailleurs les seuls à examiner les vestiges antiques de Kustendjé ; les Russes notamment l'avaient fait avant eux. Il suffira, pour s'en convaincre, de se reporter aux quelques lignes qui précèdent, dans le tome III du Corpus, les inscriptions latines de Tomes.

On sait aussi que depuis 1855 une ample moisson épigraphique a été recueillie dans cette ville. C'est à M. Tocilescu, le savant professeur de Bucarest, que l'honneur en revient principalement.

Il a publié ses découvertes dans de copieux articles des *Archaeologisch-epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich-Ungarn* et dans son ouvrage intitulé *Fouilles et Recherches en Roumanie*. (Voy. le Supplément du C. I. L., et Cagnat, *Inscr. gr. ad res rom. pert.*)

Nous nous sommes étendu un peu longuement sur ces questions d'origine ; il nous a semblé qu'il y avait quelque intérêt à grouper les premières inscriptions trouvées à Tomes par des Français, dans des circonstances un peu spéciales, et à rappeler le souvenir de ces chercheurs d'occasion, animés d'un si vif amour de l'antiquité que les difficultés de la guerre, une existence agitée et des occupations ardues ne les pouvaient détourner de leur objet.

II

Voici comment notre inscription se présente :

Marbre blanc. Complet dans le haut et sur les côtés, sauf à la partie supérieure où manquent quelques lettres, brisé à la partie inférieure. Haut. : 0,45. Larg. : 0,43. Épais. : 0,395. Copies et estampage. Haut. des lettres : 0,022.

ΙΩΜΕΓΑΛΩΣΑΡΑΙΙ
 ΟΙΣΣΥΝΝΑΟΙΣΘΕΟΙΣΙ
 ΟΚΡΑΤΟΡΙΤΑΙΛΙΩΔΡΙΑΝ
 \ΝΤΩΝΕΙΝΩΣΕΒΑΣΤΩΕΥΣΕ
 ΚΑΙΜΑΥΡΗΛΙΟΥΗΡΩΚΑΙΣΑ
 ΡΙ·ΚΑΡΤΙΩΝΑΝΟΥΒΙΩΝΟΣ
 ΤΩΟΙΚΩΤΩΝΑΛΕΞΑΝΔΡΕ
 ΩΝΤΟΝΒΩΜΟΝΕΚΤΩΝΙΔΙ
 ΩΝΑΝΕΘΗΚΕΝΕΤΟΥΣΚΓ
 Vac. ΦΑΡΜΟΥΘΙΑΕΠΙΗΡΕΩΝ

ΩΡΝΟΥΤΟΥΤΟΥΚΑΙΣΑΡΑΠΙΩΝΟΣ
Υ ΜΝΟΥΤΟΥΚΑΙΛΟΝΓ
ΤΟΥΑΡ

- Δι' Ἡλ]ίω μεγάληω Σαράπ[ιδι
καὶ τ]οῖς συννάοις θεοῖς καὶ
αὐτ]οκράτορι Τ. Αἰλίω Ἀδριαν[ῶ
'Αντωνεῖνω Σεβαστῶ εὐσε[β(εῖ)
5 καὶ Μ. Αὐρηλίω Οὐήρω Καίσα-
ρι. Καρπίων Ἀνουβίωνος
τῶ οἴκω τῶν Ἀλεξανδρέ-
ων τὸν βωμὸν ἐκ τῶν ἰδί-
ων ἀνέθηκεν ἔτους κγ'
10 Φαρμουθί α' ἐπὶ ἱερέων
Κ]ορνούτου τοῦ καὶ Σαραπίωνος
... υ ... μνου τοῦ καὶ Λονγ[εῖ-
νου]..... τοῦ Αρ.....

L. 1. — Les éditeurs précédents lisaient Θεῶ μεγάληω Σαράπιδι. Mais le fragment de la première lettre subsistante est un ι plutôt qu'un ε (ιω). D'autre part θεῶ est trop court pour remplir l'espace vacant. Il vaut mieux lire Δι' Ἡλίω μεγάληω Σαράπιδι. On sait que Sérapis était identifié avec Zeus, dont il prenait les attributs, et qu'il fut aussi confondu avec Hélios (il était parfois représenté avec des rayons). Il portait souvent les dénominations de Ἡλιος Σάραπισ, Ἡλιοσάραπισ et, comme ici, Ζεὺς Ἡλιος μέγας Σάραπισ (cf. *Dict. des Ant.*, s. v. Sérapis). Son culte était répandu dans tout l'empire et alors très en faveur. Il est d'ailleurs tout naturel que Sérapis ait été honoré surtout par des Alexandrins. En tous cas il avait un sanctuaire à Tomes ¹.

1. En cette ville un peu cosmopolite, les dieux devaient être assez nombreux et assez divers, et mélangés comme la population. Parmi les inscriptions que nous avons énumérées plus haut, on trouve (Robert, n° 5 = C. I. L. III, 763) une dédicace à Attis. Les divinités chthoniennes étaient honorées à Tomes (P. ex. Cagnat, n° 600, honneurs votés à un prêtre de Déméter. — 603, Pluton, Déméter et Koré. — 620, Déméter (avec Asclépios) Mais Cybèle et les Dioscures paraissent avoir joui d'une faveur particulière. Le peuple leur offre un sacrifice dans l'inscr., antérieure à l'époque impériale, publiée par Tocileseo (*Arch. Ep. Mitth.*, XIV, 1891, n° 50) dont nous parlerons plus loin, et Tocileseo remarque que ces divinités sont souvent représentées sur les monnaies de Tomes. La « Mère des Dieux » notamment est mentionnée sur les inscriptions (cf. plus haut, Inscr. Robert, n° 3 = C. I. L. III, 764. Cf. aussi Cagnat, n° 602). Il y avait à Tomes une confrérie d'adorateurs de la Mère des dieux (Cagnat, n° 674, début du III^e s. après J.-C.). Notons aussi qu'on y rencontre, sous Claude ou Néron, un prêtre d'Isis et Sérapis (Cagnat, n° 624).

L. 2. — Les σύνναοι θεοί de Sérapis sont sans doute, ici comme ailleurs, Isis, Anoubis et Harpocrate. Leur culte se répandit en même temps et ils sont habituellement associés. On peut voir à ce sujet plusieurs inscriptions de Délos, où Sérapis, dieu guérisseur comme Asclépios était très en honneur et recevait des ex-voto de ses fidèles reconnaissants (B. C. H., VI, 1882, [Hauvette]. Cf. en particulier n° 29, p. 328, dédicace à Sérapis, Isis, Anoubis, Harpocrate, θεοῖς συννάοις καὶ συμβώμοις [= Dittenberger Syll.² 758] ; de même n° 1, p. 317 ; p. 323, n° 13 [= Ditt. Syll.²] 761, où Sérapis reçoit l'épithète de Σωτήρ, comme Zeus, tandis qu'Anoubis est qualifié d'Ἡγεμών comme Hermès ; etc.).

L. 3. — Les éditeurs précédents restituent τῷ devant αὐτοκράτορι. Il n'y a certainement pas la place suffisante. Il faut lire seulement [καὶ | αὐτ]οκράτορι.

L. 4. — De même il semble impossible de loger les deux dernières lettres de εὐσεβεῖ à la fin de la ligne, et on le peut encore moins au début de la ligne 5. Il est préférable de lire εὐσεβ., avec l'abréviation connue.

L. 4 et 5. — T. Ἀλίω etc. L'empereur « Titus Aelius Hadrianus Antoninus Augustus Pius », Antonin le Pieux (138-161) et son fils adoptif « Marcus Aurelius Verus Caesar » sont associés ici au dieu égyptien par le dévot Karpion, qui, pour honorer les divinités de sa patrie, ne négligeait point le culte impérial. L'inscription Robert, *Mém. de Metz*, n° 1 (= Fröhner, n° 77, Cagnat, n° 610, cf. plus haut) est la dédicace d'une statue à Marc-Aurèle « Caesar » et « fils de l'empereur » et a dû être gravée vers la même époque (en tous cas sous Antonin).

L. 6. — Après Καίσαρι, il y a dans le texte un point qui n'a pas été noté par les éditeurs, mais qui est très visible.

Καρπίων Ἀνουβίωνος. Ἀνουβίων, le père du donateur, porte un nom bien égyptien, évidemment dérivé d'Anoubis. Cf. le diminutif Ἀνουδάριον dans une inscription funéraire égyptienne du Louvre (Fröhner, n° 153).

L. 7. — τῷ οἴκῳ τῶν Ἀλεξανδρέων. — Le mot οἶκος désigne évidemment ici un collège d'Alexandrins, — une association de négociants, sans doute, — établi à Tomes. Il se retrouve, avec le même sens, dans la dédicace d'une statue de Marc-Aurèle que nous avons déjà plusieurs fois citée (Robert, n° 1 ; Cagnat, n° 610) : τὸν οἶκον τῶν ἐν Τόμαι νευκλήρων. Comme dans notre inscription, le collège dédie la statue, et c'est un particulier qui en fait les frais (Titus le jeune, fils de Titus) ¹. Bien que celui-ci porte

1. Voici cette inscription : Ἀγαθῆ: τέχνη. | Τὸν υἱὸν τοῦ αὐτοκρά | τορος Μ.

un nom romain, et non égyptien (mais la population d'Alexandrie était très mêlée), nous serions tenté de voir dans ce collège d'armateurs, dont il faisait partie, notre propre collège d'Alexandrins. Cette hypothèse est, nous le reconnaissons, assez fragile. En tous cas les deux inscriptions sont contemporaines. L'une et l'autre, comme on l'a vu plus haut, montrent l'activité commerciale qui régnait alors à Tomes, l'afflux des étrangers, la prospérité nouvelle de la cité depuis Trajan. Léon Renier a été frappé par le « nouveau sens du mot *οἶκος*, celui de *confrérie* ou *corporation*, et fournissant ainsi le moyen de donner leur véritable interprétation à des textes anciens, dans lesquels ce mot se rencontre, et qui n'avaient point été jusqu'ici expliqués d'une manière satisfaisante »¹. Et il cite une inscription de Naples et deux passages du Code de Justinien. On pourrait donner d'autres exemples, et en particulier le décret bien connu de la phratrie des Démotionides (I. G. II, 841^b et II^b, p. 205), qui remonte au début du IV^e siècle av. J.-C. Ce sens du mot *οἶκος* n'est donc pas aussi récent qu'on pourrait le croire. Dans cette inscription, II. 32-33, τὸν Δεκλειῶν οἶκον ne peut signifier que « l'association des Décéliens », partie de la phratrie des Démotionides. R. Schœll (*Sitzungsber. Bay. Akad.* 1889, II, 1) pense que le mot *οἶκος* a dû désigner d'abord le local où se réunissaient les membres de l'association, et son explication paraît très vraisemblable. On sait combien les collèges de diverses sortes s'étaient développés à l'époque impériale et comment les lois les favorisaient. Les collèges formés par des étrangers, établis temporairement ou à demeure dans une ville, étaient nombreux. Pour leur appellation, cf. par ex. C. I. L. V, 4017 (c'est un cas assez analogue à celui de notre inscription) : Collegium nautarum Veronensium Arilicae consistentium. Cf. Pauly-Wissowa, *Realenc. s. v. Collegium* [Kornemann].

L. 9-10. — ἔτους κγ', Φαρμουθι α': d'après la manière de dater égyptienne, 23^e année du règne d'Antonin, 1^{er} jour du mois Pharamouthi, — c'est-à-dire (cf. Cagnat, loc. cit.), 29 mars 160.

L. 11. — L'inscription se termine par la mention des prêtres en fonctions au moment de la dédicace. Ces prêtres sont sans doute ceux du temple de Sérapis. (S'il s'agissait, par exemple, du culte officiel, du culte impérial, on eût nommé l'ἀρχιερεὺς de la province ou encore le pontarque, grand prêtre du culte impérial dans

Αὐρή | λιον Οὐῆρον Καίσα | ρα ὁ οἶκος τῶν ἐν Τό | μεῖ ναυκλήρων, ἀνα | στήσαντος
τὸν ἀνδ | ριάντα ἐκ τῶν ἰδίων | Τίτου Τίτου | νεωτέρου.

1. C. Allard, *La Bulgarie Orientale*, p. 285.

la confédération pontique.) Le nom du père du premier prêtre mentionné (Κόρνουτος Σαραπίωνος) se retrouve sur une inscription de Tomes publiée par M. Tocilescu (*Arch. Epigr. Mitth.*, XIV, 1891, Neue Inschriften aus der Dobrudscha, n° 50 = Dittenberger, S.I.G.², 529), et qui est d'ailleurs antérieure à l'époque impériale. Ce Sarapion est prêtre également et sa mention sert à dater le décret ¹: L. 12: [Ἐφ' ἱέρ]εω Σα[ραπί]ω[νο]ς [το]ῦ Δ[ιοσκορί]δου, ἄρχοντες | εἶπ[αν]...; cf. l. 28-9: κατὰ ψήφισμα | ἐφ' ἱέρεω Σαραπίωνος τοῦ Διοσκορίδου... Le nom de Sérapion n'est d'ailleurs pas rare en Grèce.

Cette inscription nous donne de curieux détails sur l'état d'insécurité où se trouvait alors la ville. Des pirates cariens ² faisaient des incursions qui affolaient la population; et l'on s'enfuyait, et la cité se vidait. Pour rassurer les citoyens (plus encore que pour écarter les pirates) et pour les empêcher de partir, on choisit deux chefs, deux « capitaines » (ἡγεμόνες) qui recruteront quarante hommes, organiseront des patrouilles nocturnes, se chargeront de la police. Sans doute la mesure fut efficace et ces quelques gardes nationaux suffirent à ramener la tranquillité au moins temporairement, car la seconde partie de l'inscription contient un décret, voté sous le prêtre Théophilos (probablement l'année suivante), qui décerne des éloges et des couronnes aux défenseurs de la ville, pour avoir bien rempli leur mission, et ordonne un sacrifice aux dieux. On trouvera que tout cela est bien solennel pour une mesure de simple police. Ce décret nous offre néanmoins un tableau pittoresque de cette petite ville, isolée et perdue au milieu des Barbares, qui n'avait pas beaucoup changé quand Ovide y fut relégué, mais qui sous Antonin, à l'époque de notre inscription, était devenue sinon une très grande cité, tout au moins une ville provinciale fort honorable.

Les lignes 12 et 13 sont mutilées et assez incertaines. Renier lisait à la ligne 12: Πολύμνου τοῦ καὶ Λονγ[είνου]. Les quatre lettres μνου sont, en l'état actuel de la pierre, difficiles à lire et ne sont rien

1. Ces prêtres étaient sans doute annuels. Le second décret qui est gravé sur la même pierre est aussi daté par le nom du prêtre: Ἐφ' ἱέρεω Θεοφίλου τοῦ Νουμηνίου, ἄρχοντες εἶπαν, etc. (l. 27). (Suit le rappel du décret précédent, ll. 28-29.)

2. Il n'est pas absolument sûr qu'il s'agisse de pirates *cariens*, mais c'est, dit M. Tocilescu, très probable. Sur les attaques auxquelles on était exposé à Tomes, les pillages et les coups de main, les troupes de brigands appartenant à diverses peuplades errant aux portes de la ville et menaçant les laboureurs qui cultivaient leur champ, en armes, au péril de leur vie, voir Mommsen, *Röm. Gesch.*, V, p. 284.

moins que certaines. Il est vrai que les « erreurs » successives de notre inscription, depuis le moment où Robert et Allard la découvrirent à Kustendjé, ont pu contribuer à l'endommager. Je ne sais s'il faut restituer Πολύμνου. Je vois bien un υ à gauche des lettres indécises μου, mais ce ne peut être l'υ de Πολύμνου, car il se trouve à une trop grande distance du groupe de lettres en question. — Quant à Λονγ [είνου], on ne peut loger toute la fin de ce mot à la fin de la ligne 12 ; il faut (si la restitution est certaine. . .) couper la ligne après Λονγ[εί et mettre νου au début de la ligne 13.

Cette ligne 13 est encore plus mutilée que la précédente. Allard et Renier n'y ont rien lu. Tout ce que j'y puis distinguer d'une façon à peu près certaine, c'est, dans la partie droite, les lettres τσϛ 'Αρ. . ., début du patronymique d'un autre prêtre.

Je conjecture que ces prêtres étaient au nombre de quatre ; il y a, je crois, la place suffisante pour loger leurs noms ; mais il est impossible d'en faire la preuve dans l'état où se trouve la pierre. Ce devaient être les prêtres des quatre dieux adorés dans le temple de Sérapis.

On nous reprochera peut-être d'avoir parlé bien longuement d'une inscription déjà publiée. . . Mais les vicissitudes de ce marbre ancien nous ont paru valoir d'être contées et l'on nous pardonnera ce long séjour à Tomes, encore qu'Ovide n'ait pu connaître les négociants nommés dans notre inscription !

Maurice BRILLANT.